

1^{re} édition

LE RENDEZ-VOUS des petits ENTREPRENEURS

un
événement

cci
NOUVELLE-CALÉDONIE



Tu as entre 6 et 17 ans ?

Lance ton entreprise d'un jour et vends
tes produits ou services le dimanche 15 novembre 2020 !

Nouméa, Bourail, Koné, Poindimié et Lifou

NARA, 12 ANS

TEIN, 7 ANS

LÉA, 16 ANS

Inscriptions jusqu'au 10 octobre 2020
sur : www.rdvpetitsentrepreneurs.nc

Avec le partenariat de



Avec le soutien de



1 QU'EST-CE QUE LE RENDEZ-VOUS DES PETITS ENTREPRENEURS ?

Le Rendez-vous des petits entrepreneurs est un événement festif, destiné aux jeunes de 6 à 17 ans, qui lancent leur entreprise d'un jour, et vendent leurs produits ou services !

2 QUAND A LIEU LE RENDEZ-VOUS DES PETITS ENTREPRENEURS ?

Le Rendez-vous des petits entrepreneurs se déroule le dimanche **15 novembre 2020** en cinq lieux : Nouméa, Bourail, Koné, Poindimié, Lifou.

3 COMMENT M'INSCRIRE ?

C'est très simple. Tu as juste à remplir le formulaire d'inscription sur www.rdvpetitsentrepreneurs.nc

4 COMBIEN DE PETITS ENTREPRENEURS PEUVENT ÊTRE ASSOCIÉS DANS UNE MÊME ENTREPRISE ?

Tu peux créer ton entreprise tout seul ou à cinq maximum.

5 COMMENT CRÉER MON ENTREPRISE ?

Tu peux trouver, en accès libre sur notre site, un guide selon ton âge pour t'accompagner pas à pas dans la création de ton entreprise d'un jour, ainsi que des vidéos conseils.
Tu peux également t'appuyer sur l'aide de ton « parrain » : un étudiant de l'EGC.

6 EST-CE QUE JE PEUX GAGNER QUELQUE CHOSE ?

Oui ! Un concours est mis en place dans les cinq lieux. Tu peux concourir dans l'une des quatre catégories :

- L'entreprise qui a réalisé le meilleur chiffre d'affaires à la fin de la matinée
- L'entreprise qui a réalisé le produit ou service le plus innovant
- L'entreprise qui a réalisé la meilleure communication
- Le prix du public

Le lauréat de chaque catégorie gagnera un chèque cadeau !

Un tirage au sort sera également organisé pour remporter des lots.

1 Y A-T-IL DES RÈGLES D'HYGIÈNE À RESPECTER POUR LES PETITES ENTREPRISES ALIMENTAIRES ?

Oui tout à fait ! Des fiches conseils sont disponibles sur le site pour les petits entrepreneurs qui se lancent dans une entreprise alimentaire.
Il faut également remplir une fiche pour la déclarer à la DAVAR.